CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 au 28 juin 2019

**SC57 Doc.19**

**Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation**

**des ressources**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à examiner le Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources, lequel a été modifié compte tenu des priorités identifiées dans la Résolution XIII.2, Annexe 3.

**Introduction**

1. La mobilisation des ressources aux niveaux local, national, régional et mondial est présentée, dans le 4e Plan stratégique Ramsar 2016 – 2024 (Résolution XII.2), comme une condition essentielle de la mise en œuvre du plan stratégique.

2. Le Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats (Résolution XII.7) appelle le Secrétariat à donner la priorité aux collectes de fonds, toutes sources confondues, pour financer les activités ne relevant pas du budget administratif, en vue d’accroître de manière notable les contributions de pays non Parties.

3. L’Annexe de la Résolution X.12 énonce les principes régissant les partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé qui seront suivis lors de la mobilisation de ressources du secteur privé.

4. L’Annexe 4 du rapport de la 52e Réunion du Comité permanent (SC52)[[1]](#footnote-1) comprend un Cadre pour la mobilisation des ressources fournissant des orientations sur la manière dont les ressources doivent être mobilisées dans le contexte d’une approche à l’échelle du Secrétariat dans son ensemble. Il est particulièrement important de rappeler, comme reflété dans la Décision SC52 23, que tous les membres du personnel du Secrétariat doivent soutenir les activités de collectes de fonds dans le cadre de leur travail et collaborer pour soutenir ces efforts.

5. La Décision SC52-23 demandait aussi au Secrétariat d’élaborer le premier Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources et que ce Plan de travail soit adopté lors d’une future réunion du Comité permanent.

6. La Décision SC54-06 a pris note du Plan de travail pour la mobilisation des ressources soumis à la 54e Réunion du Comité permanent et a confirmé que le Secrétariat devait le peaufiner, compte tenu des commentaires formulés par le Comité permanent et des décisions prises à la COP13, et qu’un texte révisé devait être soumis pour examen au Comité permanent lors de sa 57e Réunion.

7. La Résolution XIII.2 a donné pour instruction au Secrétariat de mettre à jour le Plan de travail pour la mobilisation des ressources afin de tenir compte des nouvelles priorités non administratives identifiées à l’Annexe 3 de la Résolution XIII.2. L’Annexe 1 du présent document reflète ces nouvelles priorités.

**Objectifs du Plan de travail**

8. Le présent Plan de travail a deux objectifs principaux : 1) obtenir un financement non administratif pour des activités inscrites au budget non administratif actuel du Secrétariat (Résolution XIII.2 Annexe 3) en sollicitant les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes et 2) faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux national et régional en identifiant les sources de financement et en apportant des orientations sur la mobilisation des ressources (Résolution XII.7).

9. Le nombre et la diversité des priorités de financement non administratif énoncées dans l’Annexe 3 de la Résolution XIII.2 sont ambitieux. Le présent Plan de travail propose une approche qui se concentre sur un nombre sélectionné de priorités financières pour la première année et, à mesure que le financement sera obtenu et les capacités accrues, sur la recherche de fonds supplémentaires pour financer d’autres priorités, au cours des deuxième et troisième année du Plan.

**Obtenir un financement non administratif (objectif stratégique 1)**

10. Trois catégories d’éventuels donateurs offrent la meilleure possibilité d’obtenir un financement non administratif : les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes. Ces trois catégories ont une préférence marquée pour le financement de projets spécifiques plutôt que l’appui à des domaines d’activités du budget non administratif qui, habituellement, ont une portée légèrement plus large. Ainsi, les actions suivantes ont été identifiées pour soutenir la mobilisation d’un financement non administratif :

a. Élaboration de propositions de financement pour des activités sélectionnées relevant du budget administratif ;

b. Identification d’entités qui pourraient s’intéresser au financement de la conservation des zones humides et d’activités connexes et qui sont prêtes à financer des dépenses administratives et générales ;

c. Sollicitations de manière proactive de 10 donateurs potentiels au moins, chaque trimestre, avec des propositions de financement ; et

d. Accès à d’éventuels donateurs ciblés en améliorant la présence et la participation du Secrétariat à des forums et événements stratégiques.

**Facilitation de la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux local, national et régional (objectif stratégique 2)**

11. Les Parties contractantes ont exprimé leur besoin d’appui pour mobiliser des ressources aux niveaux national et régional, en particulier par l’identification de sources éventuelles de financement de la conservation des zones humides, et de compétences pour rédiger des propositions et des demandes de subvention. Dans ce Plan de travail, il est proposé que le Secrétariat fournisse trois services aux Parties contractantes, à savoir :

a. Constitution d’une base de données sur les organisations intéressées par le financement de la conservation des zones humides (et activités connexes). Cette base de données contiendra des informations fondamentales sur l’organisation de financement, ses intérêts et exigences en matière de financement, et des orientations sur le processus d’accès aux fonds.

b. Création d’un ensemble d’outils de base pour la mobilisation des ressources, comprenant des propositions simples, un modèle de présentation PowerPoint et des orientations sur les moyens efficaces de rédiger des propositions et des demandes de subvention, à mettre à la disposition des Parties contractantes.

c. Un volet renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources proposé aux Parties dans le cadre du plan général de renforcement des capacités afin d’améliorer les capacités des Parties de mettre en œuvre la Convention. On prendra soin d’avoir recours à des méthodes de formation rentables afin de minimiser les coûts tant pour le Secrétariat que pour les Parties.

12. L’utilité et l’efficacité de ces services proposés aux Parties contractantes seront évaluées en permanence avec des outils d’enquête en ligne pour les participants aux webinaires et à la formation fournie à l’occasion des réunions pré‑COP. Pour déterminer dans quelle mesure les capacités nationales sont renforcées, au fil du temps, une étude de base d’un échantillon de Correspondants nationaux sera menée en 2019. Une étude de suivi aura lieu en 2021.

**Mise en œuvre et calendrier**

13. Les mesures et les prestations proposées dans ce Plan de travail seront appliquées par étapes au cours de la période triennale. Le calendrier prévu et les étapes d’application du Plan figurent à l’Annexe 1.

14. Les éléments clés de ce Plan de travail pour la mobilisation des ressources 2019-2021 figureront dans le Plan de travail du Secrétariat Ramsar pour la période triennale 2019-2021 et dans les Plans de travail annuels du Secrétariat. La mise en œuvre des activités de mobilisation des ressources fera l’objet de rapports et d’un suivi dans le cadre des Plans de travail du Secrétariat afin de favoriser une approche, une intégration et une responsabilité à l’échelle du Secrétariat.

**Annexe 1**

**Calendrier d’application du Plan de travail**

**Financement non administratif** (Objectif stratégique 1)

| **Postes budgétaires non administratifs** | **CHF (milliers)** | **2019** | **2020** | **2021** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 MCR | 225 | Élaborer une liste de missions pour 2019  | Élaborer une liste de missions pour 2020 | Élaborer une liste de missions pour 2021  |
| Élaborer une proposition de financement |   |   |
| Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels |
| 1 Genre | 36 | Élaborer une proposition de financement |  |  |
| Identifier des donateurs potentiels |  |  |
| Contacter des donateurs potentiels | Poursuivre les contacts si nécessaire | Poursuivre les contacts si nécessaire |
| 2 Initiatives régionales Ramsar  | 150 | Élaborer une proposition de financement |   |   |
| Identifier des donateurs potentiels | Identifier des donateurs potentiels | Identifier des donateurs potentiels |
| Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels |
| 3 Journée mondiale des zones humides | 250 | Identifier des donateurs potentiels | Identifier des donateurs potentiels | Identifier des donateurs potentiels |
| Contacter des donateurs potentiels | Poursuivre les contacts si nécessaire | Poursuivre les contacts si nécessaire |
| 4 Inventaire des zones humides | 165 | Élaborer une proposition de financement |  |   |
| Identifier des donateurs potentiels |  |  |
| Contacter des donateurs potentiels | Poursuivre les contacts si nécessaire | Poursuivre les contacts si nécessaire |
| 5 Voyage des délégués à la COP14  | 600 |   | Commencer à contacter des donateurs potentiels | Poursuivre les contacts si nécessaire |
| 6 Programme de CESP | 200 | Déterminer les besoins en financement de la CESP | Élaborer une proposition de financement |   |
|  | Identifier des donateurs potentiels |  |
|  | Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels |
| 7 Appui aux travaux du GEST | 300 | Déterminer les besoins en financement du GEST  |   |   |
|  | Élaborer une (des) proposition (s) |  |
|  | Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels |
| 8 Voyage des délégués à la pré-COP14 | 650 |   | Commencer à contacter des donateurs potentiels | Continuer à contacter des donateurs potentiels |
| 9 Stratégies linguistiques | 530 | Déterminer les besoins en matière de stratégie linguistique | Élaborer une proposition de financement |   |
|  | Identifier des donateurs potentiels |  |
|  | Contacter des donateurs potentiels | Contacter des donateurs potentiels |

**Faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes** (Objectif stratégique 2)

|  | **2019** | **2020** | **2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| Constituer une base de données des donateurs | Finaliser la compilation de la base de données |   |   |
| Diffuser la base de données aux Parties | Mettre à jour la base de données | Mettre à jour la base de données |
| Fournir une formation à l’utilisation de la base de données | Fournir une formation à l’utilisation de la base de données | Fournir une formation à l’utilisation de la base de données |
| Outils de mobilisation de ressources | Créer des propositions modèles | Mettre à jour et affiner les outils | Mettre à jour et affiner les outils |
| Élaborer une aide à la rédaction de demandes de subvention  | Mettre à jour et affiner les outils | Mettre à jour et affiner les outils |
| Renforcement des capacités | Entreprendre une étude des capacités de base | Organiser une formation | Organiser une formation |
|  |   | Examen des formations lors des réunions pré-COP |
|  |  | Étude de suivi achevée |

1. <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-52e-reunion-du-comite-permanent-sc52>. [↑](#footnote-ref-1)